



## CNE info - UCLouvain - Mars 2025

Voici votre deuxième Newsletter de la CNE. Nous avons choisi de le rebaptiser après des conseils de certains d'entre vous. Merci pour vos retours.

Comme vous le verrez, le mois de février et de mars sont deux mois très chargés en matière de concertation sociale. Mars sera également un mois important pour notre revue trimestrielle: *le droit de savoir*. En effet, le 200ième numéro devrait vous parvenir très prochainement.

Bonne lecture à vous. N'hésitez pas à partager vos expériences de travail avec nous.

**Si vous souhaitez recevoir cette newsletter automatiquement à partir du mois prochain, envoyez votre adresse mail à [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be)**

## Délégation syndicale

- Rendez-vous **le 20 mars** sur la place de l'université de 12h à 14h pour le Festiv'Age : les fins de carrière : ça nous concerne toutes et tous. Venez partager vos souhaits pour votre fin de carrière.



- Plusieurs d'entre nous ont rejoint la **manifestation contre les propositions de l'Arizona le 13 février** dernier. Merci beaucoup. Prochaine action le **lundi 31 mars** : grève nationale. Des actions seront prévues à l'Université. Nous vous tiendrons au courant dans les prochains jours.



- La **procédure de promotion du personnel administratif et technique (PAT)** a débuté le 19 février dernier. Comme chaque année, des délégués CNE participeront aux commissions de promotion en tant qu'observateurs. Leur rôle est de s'assurer que le processus se passe de façon transparente et objective. Pour l'exercice 2025, nous avons appris que l'enveloppe promotion ne sera pas augmentée comme cela avait été le cas les deux dernières années. Les délégués CNE ont marqué leur déception par rapport à cette décision qui avait pourtant permis pendant les 2 dernières années de promouvoir des membres du personnel qui attendaient depuis des années une promotion. Par contre cette année une enveloppe de 250.000 Euros a été dégagée pour offrir plus de primes *one-shot*. Nous espérons que l'octroi de celles-ci suivra le même processus transparent que celui de l'octroi des promotions.
- Si vous êtes affilié, à la CNE, ou à un autre syndicat, n'oubliez pas d'introduire votre demande de **Prime syndicale**. Numérisez le QR code ou le lien pour la demander : <https://forms.office.com/e/SLVScAWgjg>



## Conseil d'entreprise du 24 février 2025

- **Nouveau portail** : Dans les premières semaines de son lancement, la nouvelle version du portail de l'institution a connu des problèmes de performance et de liens fantômes. La direction est désolée de cette situation tant pour les utilisateurs que pour les membres du personnel qui ont travaillé de nombreux mois à l'évolution de cet outil indispensable pour l'université. La direction demande de signaler les dysfonctionnements constatés en introduisant une demande au centre de service de l'AREC.
- Un nouveau décret de la Fédération Wallonie Bruxelles aura des impacts sur certains membres du personnel :
  - Un **nouveau grade** est créé dans la carrière de **logisticien de recherche** correspondant au grade de Directeur dans la carrière PAT.
  - Le décret permet également aux employeurs d'accorder à l'engagement **une ancienneté barémique de 10 ans** en lieu et place de 6 ans auparavant. L'UCLouvain applique cette ancienneté barémique de 10 ans depuis 2022. Pour les membres du personnel engagés avant cette date, aucune rétroactivité n'est prévue. Nous avons demandé combien de personnes ne bénéficient pas de cette ancienneté barémique minimale de 10 ans.

La CNE se réjouit de ces avancées qui sont le résultat de longue date de ses revendications auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles.

- **Contrôle budgétaire des dépenses du personnel** : au moment de la confection du budget, l'Université intègre au niveau des dépenses du personnel ce qu'elle appelle des "économies circonstancielles". Il s'agit d'anticiper des non-dépenses liées à des absences de longue durée ou à des postes non occupés. Pour l'année 2024, cela représente 5.775.043 €. Le tableau de contrôle budgétaire des dépenses du personnel au 31/12/2024 nous montre qu'outre ces "économies circonstancielles", le montant des économies constatées s'élève à 2.729.315 €, ce qui porte en 2024 à un **montant non dépensé** au

niveau du personnel de **8.504.358 €**. Les représentants CNE se sont étonnés de la hauteur des montants et ont demandé que ces sommes non dépensées soient utilisées uniquement dans le cadre de dépenses pour le personnel. La direction estime que ces économies devraient être moins importantes, notamment en parvenant à mieux remplir le cadre PAT. Elle s'accorde avec le principe que les fonds doivent être utilisés dans le cadre de dépense de personnel.

- Présentation du **bilan des formations offertes** en 2023-2024 à l'UCLouvain. On constate qu'un grand nombre de formations sont appréciées par les membres du personnel. La délégation CNE demande qu'un plan de formation complet tenant compte de différentes spécificités, comme les personnes à risque ou les travailleurs plus âgés, soit présenté lors du Conseil d'entreprise du mois de mars. Les représentants CNE rappellent le droit à chaque travailleurs de pouvoir bénéficier de 5 jours de formation par an.
- Présentation du **marché public pour la future assurance groupe et présentation de l'avancée pour l'affiliation des CDD** (contrats à durée déterminée) à l'assurance groupe. Les représentants CNE remercient les équipes pour tout le travail qui a été fait.
- Le **groupe de travail appelé "annexe 10"** du règlement du travail a commencé ses travaux. Il travaillera en deux temps. Dans une première étape, il travaillera à une réglementation cadre, que la direction souhaite commune aux étudiants et aux membres du personnel, concernant les règles applicables en cas de violence sexiste et sexuelles. Ce travail sur base sur les constats faits dans le rapport dit "Tulkens". Dans un deuxième temps, ce groupe de travail s'attèlera à la refonte des règles en matière de sanctions. Il s'agira de revoir le règlement de travail, son annexe 10 et les différents statuts (PAT, PAC et PS) afin d'arriver à des règles claires en matière de procédure disciplinaire et de sanction.

## Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) du 20 février 2025

- **Marché de nettoyage** : Le marché public pour **la gestion du nettoyage des locaux** de l'UCLouvain est en cours de renouvellement. Les représentants CNE sont satisfaits d'y voir figurer des clauses sociales soutenant des conditions de travail décentes pour le personnel de nettoyage, tel qu'un salaire minimum, des locaux sociaux et une sous-traitance cadrée. On retrouve également dans ce marché public des clauses environnementales comme: des contraintes sur le choix des produits, l'amélioration du tri des déchets pour permettre la récolte des déchets organiques.
- **Gestion des déchets** : D'ici la fin de l'année civile, les poubelles individuelles devraient disparaître des bureaux au profit de poubelles de tri réparties dans les couloirs des bâtiments. Ce changement, fait suite entre autres à une évolution de la législation en matière de tri des déchets. Ce nouveau mode de gestion des déchets à l'UCLouvain a déjà été expérimenté sur certains sites. Les représentants CNE ont demandé un accompagnement à ce changement dans les habitudes par une communication appropriée.

- Le marché public pour **les vêtements de travail** est lui aussi en cours de renouvellement. Après avoir expérimenté la gestion de tabliers de laboratoire non nominatifs sur le site de Woluwe, l'approche va être généralisée à Louvain-la-Neuve. Les porteurs de tablier recevront un badge pour pouvoir identifier leur tablier entre 2 lavages. La gestion des tabliers sera décentralisée, avec plusieurs lieux d'échange sur les deux sites, de manière à raccourcir le temps de traitement du lavage des tabliers. Les personnes qui rencontrent des difficultés dans l'utilisation des tabliers standards peuvent demander de bénéficier d'un tablier nominatif retouché.
- **Site de Saint-Gilles** : Lors du CPPT de février nous avons appris que le déménagement un moment envisagé ne se fera sans doute pas dans un avenir proche. Les représentants CNE ont demandé dès lors de s'assurer de l'amélioration des conditions de travail dans les bâtiments actuels. Les représentants de la direction affirment avoir pris les devants en programmant des travaux à l'été prochain. La plupart des problèmes de chauffage sont en cours de résolution. Une analyse par un acousticien pourra être envisagée dans les grands ateliers.
- **Site de Saint-Louis**: des alarmes incendie se déclenchent régulièrement dans le Bâtiment Ommegang. Fatigués de la situation, les travailleurs et les étudiants n'évacuent plus systématiquement, ce qui en cas de réel incendie, pose problème. Les représentants CNE ont demandé de régler rapidement cette situation afin de ne plus laisser de doute lorsqu'une alarme incendie retentit.

- Lien vers les Procès verbaux du Conseil d'entreprise : <https://urls.fr/oJievp>
- Lien vers les PV du Comité pour la Prévention et Protection au travail : <https://urls.fr/zh3Yhw>

## Savez-vous que?

---

- **Procédure en cas de grève** : si vous souhaitez vous mettre en grève le 31 mars, il faut:
  - Informer votre responsable hiérarchique
  - Compléter un formulaire pour informer les ressources humaines.  
(<https://uclouvain.atlassian.net/servicedesk/customer/portal/11/article/1212088894>)
  - Informer votre organisation syndicale pour recevoir votre indemnité de grève
- **OCN** : Les mandataires FNRS sont représentés auprès du FNRS par l'intermédiaire de l'OCN : Organe de Concertation et de Négociation. Cet organe se réunit 3 fois par an. L'organe de concertation et de négociation discute et négocie les impacts des décisions et des options prises par le Conseil d'administration du F.R.S-FNRS, qui pourraient avoir un impact sur l'emploi, le statut et les conditions de travail du personnel du F.R.S-FNRS. Pour plus d'informations sur l'OCN cliquez sur le lien ci-joint: [OCN](#)

## Évènements à venir

---

# Dates à épingler dans votre agenda

11 mars : Rencontre mensuelle

11 mars : Réunion de l'OCN

20 mars: de 10h à 12h comité en présence des affiliés au MERC 04

20 mars : Festiv'Age sur la place de l'université

24 mars : Conseil d'entreprise

27 mars : Comité pour la prévention et la protection

## Contact

Dans toutes nos rencontres avec les autorités, nous sommes là **pour vous représenter**. **Vous**, signifie **tous les membres du personnel de l'UCLouvain** (académiques, scientifiques, administratifs et techniques), **et de ses entités périphériques** (asbl ou autres). N'hésitez pas à partager avec nous votre réalité de terrain, ou à nous poser des questions par rapport à votre situation individuelle ou des questions plus collectives (à l'adresse : [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be)). Nous y répondrons et pourrons demander de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## Adresses

- Les bureaux de la délégation syndicale permanente se trouvent Chemin du Cyclotron 2, Bâtiment de Hemptinne, Aile B - 1er étage, 1348 Louvain-La-Neuve.
- La liste des représentants CNE dans les différents organes de concertation est accessible par le lien suivant: <https://urls.fr/kWDxIc>. N'hésitez pas à prendre contact avec une des personnes élue ou à envoyer un mail à l'adresse [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be).
- Vous trouverez de très nombreuses informations sur le site de la délégation CNE- UCLouvain: <https://www.desy.ucl.ac.be>.